

COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

Compte rendu de la séance du jeudi 26 octobre 2023

Etaient présents :

Madame Clémentine FISSON, Madame Martine MAILLARD, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN, Madame Aurélie DUMONT, Monsieur Matthieu FOURAGE, Monsieur Emmanuel GATEAU, Madame Gaëlle JOUET, Monsieur Pascal OUDET, Monsieur Patrick VASSEUR.

Etaient absents excusés :

Madame Marianne BERTHERAT donne pouvoir à Monsieur Pascal OUDET
Madame Prune BULKA donne pouvoir à Madame Gaëlle JOUET

Etaient absents :

Madame Sonia HENRY

Secrétaire(s) de la séance :

Monsieur Matthieu FOURAGE

Début de séance : 20 heures 00

DELIBERATIONS

DE 2023 038 : Désignation des délégués au Syndicat de Réémetteur Télévision

Le Conseil Municipal,

Vu la démission de Jérôme FERRE, en date du 30 août 2023, membre délégué élu titulaire du Syndicat de Réémetteur de Télévision,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal du Réémetteur de Télévision de Charpont, Chaudon, Ecluzelles, Ouerre et Villemeux-sur-Eure,

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du syndicat de réémetteur,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour des scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Suffrages exprimés : 13 Majorité absolue : 08

- BLANCHEMAIN Stéphane

- GATEAU Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

DESIGNE :

Délégués titulaires : BLANCHEMAIN Stéphane et GATEAU Emmanuel

DE 2023 039 : Désignation d'un délégué au Syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Monsieur Jérôme FERE en date du 30 août 2023, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune, relevant du collège n°1, doit désigner UN délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 suffrages exprimés dont 1 ABSTENTION et 12 votes POUR :

DESIGNE : Mme Marie-Laure DESMOULINS, 3^{ème} adjointe, comme déléguée de la commune au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 7 des statuts.

DE 2023 040 : Modification des statuts de la communauté d'agglomération.

Transfert de la compétence contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux du 25 septembre 2023 et sa notification aux communes membres en date du 26 septembre 2023 ;

Vu les projets de statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ;

Considérant l'évolution du coût des compétences portées par la Communauté d'Agglomération et à leur financement ;

Considérant la nécessité de sécuriser les dotations de l'Etat perçues par la Communauté d'Agglomération ;

Entendu le rapport de présentation.

Après avoir délibéré, décide, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

Article 1 : d'autoriser le transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence supplémentaire « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux » en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Article 2 : d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ;

Article 3 : de charger Monsieur la Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence et de modifications statutaires prévue à l'article 5211-17 du CGT.

DE 2023 041 : Travaux de rénovation de la toiture de la sacristie

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux différents devis reçus pour les travaux de rénovation de la toiture de la Sacristie, l'entreprise GALERNE a été désignée par la Commission Travaux comme répondant le mieux à la demande.

En effet, celle-ci a reçu un avis favorable tant sur le point de vue financier que d'un point de vue technique.

Mme la Maire soumet au Conseil le devis établi par l'entreprise GALERNE qui s'élève à 8 351,50

€ HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte ce devis et autorise Mme la Maire à signer l'ordre de service.

COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES : Mme SARLANDIE, Inspectrice des Finances Publiques et Conseillère aux décideurs locaux Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, nous a présenté, début octobre, l'analyse financière de notre budget principal réalisée sur une période de 5 ans (de 2018 à 2022) afin de nous remonter l'image de la situation économique et financière de notre collectivité. Il en résulte que la santé financière de notre commune, au terme de l'exercice 2022, est jugée saine et solide.

Il nous est recommandé, pour les prochains exercices, de poursuivre notre pilotage budgétaire ainsi :

*Surveiller nos dépenses de fonctionnement,

*Dynamiser nos autres produits réels,

*Adopter une politique pluriannuelle d'investissement adaptée à nos possibilités financières.

Nous remercions Mme SARLANDIE pour son éclairage et par avance pour ses conseils dans le choix de financement de nos prochains investissements.

TRAVAUX & VOIERIE : Monsieur Philippe GROSSET donne les informations suivantes :

* Le projet de tester le pont de la rue St Rémy pour le passage des bus de plus de 3t500. Après avoir contacter deux entreprises, l'étude primitive s'élèverait à 6 000 €.

* Concernant les projets retenus pour une demande de subvention :

-Rue de la Grangellerie à Fontaine

-Jeux place de la Libération à Fontaine. L'entreprise MANUTTAN informe qu'une clôture (35ml) devra être installée pour la sécurité ; coût d'environ 1200 à 1300€.

-Cimetière : le devis de l'entreprise BROQUET s'élevant à 15 000€ n'est pas définitif ; quelques modifications sont à apporter à la proposition initiale.

-Le passage de l'ensemble des luminaires de la commune en LED.

* L'enfouissement des réseaux aériens à Prémont ainsi que la réfection de la rue des Châtaigniers à Fontaine sont reportés.

* La rue traversant le bois de Pré (de Fontaine à Ouerre) est en très mauvais état. Les trous seront rebouchés prochainement ; travaux en régie.

Le taille haie a été remplacé, l'actuel étant très âgé n'a pu être réparé.

Les barrières du portail de l'Ecole de Ouerre ont été renforcées et la serrure changée.

Mme la Maire évoque l'embauche éventuelle d'un second employé communal.

SECURITE : Madame la Maire informe que l'Adjudant Rimbert que nous avons rencontré au dernier conseil, propose une formation à Ecluzelles sur invitation sur le plan vigipirate notamment les réflexes et dispositions à avoir.

Autre point, la nouvelle Lieutenante doit se présenter prochainement.

TERRITOIRE COMMUNAL & ENVIRONNEMENT : En l'absence de Madame Sonia HENRY, Madame la Maire informe que les deux véhicules « ventouses » rue Bel Air à Ouerre seront enlevés. La Police de l'Environnement nous fait part également qu'aux abords de la rue Bel Air, certaines plantes protégées pensions-nous ne le sont pas. Il s'agit d'une plante toxique « Datura Stramonium » dite Herbe du Diable.

MANIFESTATIONS COMMUNALES & CEREMONIES :

* La journée intergénérationnelle de cet après-midi a été très appréciée aussi bien par les membres du Club Détente & Loisirs que les enfants.

* Le rendez-vous pour Halloween est comme prévu à 15h à Ouerre (espace Mairie), à Fontaine

(place de la Libération) et à Prémont (abribus).

* Madame Martine MAILLARD rappelle la commémoration samedi 11 novembre à 9h45 au cimetière suivie d'un verre de l'amitié.

Prochaine réunion jeudi 9 novembre à 18h pour les évènements de fin d'année et préparer le calendrier 2024, ceci avec la commission « Liens Sociaux ».

LIENS SOCIAUX : Madame JOUET Gaëlle donne les informations suivantes :

* La réunion d'information du 23 octobre sur le projet d'un Conseil Municipal des Jeunes a réuni 10 jeunes dont 9 intéressés. Prochaine convocation 18 novembre à 14h.

* Après divers échanges avec AXA Assurances pour une mutuelle aux Oréens, un courrier sera adressé à chaque foyer par AXA. Pour plus de 4 personnes intéressées, AXA organise une réunion d'information.

La Mairie n'engage aucune responsabilité, seule autorise le démarchage de AXA ; cette assurance n'est aucunement une mutuelle communale.

Prochaine commission prévue le 9 novembre 2023.

COMMUNICATION : La préparation du bulletin municipal commence et sera distribué début 2024. La commission contacte un autre prestataire CONICREA à Cherisy.

Monsieur Pascal OUDET, pouvoir de Madame Marianne BERTHERAT, évoque que chaque commission se présente dans le bulletin municipal.

FERME LOUVET : Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN a contacté trois organismes (Eure-et-Loir Habitat, 3F et La Roseraie).

Le projet est toujours en cours ; la commune doit-elle conserver une partie ou faire un mixage ?

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIRP : Madame Clémentine FISSON informe que :

*la mise en place du nouveau logiciel cantine

*le recrutement d'une secrétaire

Madame la Maire demande à rencontrer les maires des villages du regroupement pour les dérogations scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Prune BULKA par l'intermédiaire de Gaëlle JOUET informe que IAD récolte des jouets autour de Ouerre et propose de faire de même sur notre commune. Un flyer sera distribué pour une œuvre caritative et le dépôt des jouets sera ouvert dès le 6 novembre jusqu'au 6 décembre.

Madame Marie-Laure DESMOULINS recontacte Madame Micheline LELOUTTRE pour le Téléthon.

Madame la Maire informe que Monsieur Willy NOCUS propose d'acheter le bois « sur pied » sur la commune de Ouerre cadastré ZL112. Les conditions seront à définir.

Le Président des Eaux de Ruffin confirme la vente de la parcelle à côté de l'abribus de Prémont pour l'euro symbolique, du fait que la commune de Ouerre a toujours entretenu ce terrain. La demande aux services des Domaines refuse et propose 5 000 €.

Une société de gestion des tombes abandonnées propose ses services ; la première phase consiste à une expertise et s'élève à 20 000 €. La seconde coûterait 10 000 €. L'étude avait déjà été élaborée par Monsieur Jacques HENRY. La Mairie ne donnera pas suite à cette proposition.

La séance est levée à 21 heures.

Madame la Maire
Clémentine FISSON

Le Secrétaire de séance
Matthieu FOURAGE